

République Française

Département du Jura

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

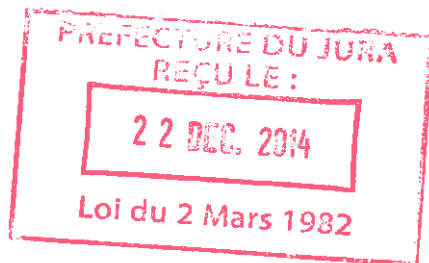
En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 14

Date de convocation
24 novembre 2014

Date d'affichage :
8 décembre 2014

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} décembre 2014

L'an deux mil quatorze le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absent excusé : Nicolas GRIFFOND

Secrétaire : Anne-Marie MIVELLE

Objet : Carrière : extension du périmètre d'exploitation

L'entreprise Jeannin exploite la carrière à proximité de la déchetterie, en direction du Sillet, sur une partie des parcelles communales AO 82, 85 et 87. L'exploitation fait l'objet d'un revenu variable selon le cubage prélevé, selon des conditions fixées dans un contrat de fortagage établi par la Commune en 1999 pour 20 ans.

L'entreprise Jeannin a informé la Commune des démarches en cours pour demander l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière aux parcelles AO 28, 29, 37 et 76 (acquises par l'entreprises) ainsi qu'au reste des parcelles communales AO 82 et 85, et en incluant la parcelle AO 91 (actuellement occupée par la déchetterie). L'inclusion de la parcelle AO 91 nécessiterait une révision simplifiée du PLU après le déménagement de la déchetterie, afin de la classer en zone Nc et non en zone A comme actuellement.

Ces informations exposées, le conseil municipal délibère par 13 voix pour et 1 abstention, en faveur de l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière Jeannin et s'engage à mettre en œuvre une révision simplifiée du PLU pour le classement de la parcelle AO 91 en zone Nc.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE

